**Note d’information à destination des entreprises**

**Procédure avec négociation – Relance de la consultation n°2025-23**

Le CHU de Besançon a décidé de relancer la consultation n°2025-23 sous la forme d’une procédure avec négociation, conformément aux articles R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique, suite à une première procédure déclarée infructueuse.

Cette nouvelle consultation fait l’objet d’une publicité, afin de permettre à de nouveaux candidats de se manifester et de déposer leur candidature.

**La procédure se déroule en deux phases distinctes :**

**1. Phase de candidature**

* Durée : 30 jours (min) à compter de la date de publication de l’avis de marché.
* **Important :**À ce stade, aucune offre technique ou financière ne doit être transmise (pas d’acte d’engagement, ni de bordereau des prix, ni de mémoire technique, etc.).  
  Seuls les éléments demandés dans l’article 5.1 du règlement de la consultation doivent être fournis.

**2. Phase d’offre**

* Une fois les candidatures analysées, les candidats admis seront invités à participer à la phase offre.
* Durée : 30 jours seront accordés aux candidats sélectionnés pour remettre leur offre, conformément aux modalités prévues à l’article 5.1 du règlement de la consultation.
* Cette phase pourra faire l’objet d’une négociation, dans les conditions prévues à l’article 7.3 du règlement de la consultation.

Nous vous invitons à lire attentivement le règlement de la consultation pour bien comprendre les attentes à chaque étape de la procédure.